

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 585

18 mars 2009

SOMMAIRE

Advantage, Sicav	28044	Joint Investment Holding S.A.	28042
Anine	28049	Krokus S.A.	28039
Atlantas Sicav	28052	Landry Holding S.A.	28040
Aviva Investors	28045	Le Lys S.A.	28051
BGL	28042	Longview Partners Investments	28037
Bimolux S.A.-SPF	28040	Magic Finance S.A.	28038
Blue Immo S.A.	28079	Marowinia Holding S.A.	28053
Bonnac S.A.	28049	Marshall Monteagle Holdings	28045
Bruphi S.A.	28044	Micheline Invest	28047
Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à.r.l.	28080	M Immobilier	28047
Cable & Wireless Global Card Services S.A.	28080	Morisson S.A.	28038
Carrifin S.A.	28046	Neei Gulf Venture Capital Fund I (SCA) SI- CAR	28056
C.J.L. Participations S.A.	28040	Orni Invest S.A.	28039
Comgest Asia	28050	Palmeri Holding S.A.	28049
Comgest Europe	28053	Partim	28056
Compagnie pour le Développement Indus- triel S.A.	28042	Partimage S.A.	28054
Conafex Holdings	28047	Pro Fonds (Lux)	28048
Dufinlux S.C.A.	28039	Sarasin Investmentfonds	28051
Etraph Finance S.C.A.	28055	Semtex Holding S.A.	28043
Fabemibri	28041	Siriade S.A.	28052
Financière Joseph II S.A.	28051	Sofiag S.A.	28053
Finmean Holding S.A.	28043	Sofires S.A.	28043
Foncière Paseo S.A.	28050	Spean Bridge Luxembourg S.à.r.l.	28079
Foyer S.A.	28034	Teresa S.A.	28041
GCPO Invest S.A.	28080	Top Managers Selection	28051
Hademar S.A.	28034	TRYCON CI Global Futures Fund HAIG	28054
Harmony Fund	28036	UBS ETF	28037
Imerit S.A.	28046	Ydulux S.A.	28038
Inapa Luxemburg S.A.	28041	Yossef S.A.	28079

Hademar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.719.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 14 avril 2009 à 12.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009013454/755/19.

Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société FOYER S.A. sont invités à participer à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu mardi, le 7 avril 2009 à 11.00 heures au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport annuel de l'exercice 2008
 - 1.1 Présentation du rapport annuel comprenant le rapport de gestion et le rapport consolidé de gestion relatifs à l'exercice 2008
 - 1.2 Présentation des comptes consolidés
 - 1.3 Présentation des comptes annuels
 - 1.4 Présentation des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2008
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2008
 - 2.1 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
Proposition de décision: L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2008 qui affichent un bénéfice net de € 12.131,4 milliers (part du groupe: bénéfice de € 12.209,0 milliers; part des minoritaires: perte de € 77,6 milliers), la somme du bilan consolidé s'élevant à € 2.748.799,4 milliers.
 - 2.2 Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
Proposition de décision: L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2008 qui clôturent avec un bénéfice net de € 52.550.778,98, la somme du bilan s'élevant à € 177.837.677,81.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2008
Le bénéfice après impôts de l'exercice 2008 s'élève à € 52.550.778,98. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent est de € 2.074.749,72. Il en résulte que le bénéfice net disponible à affecter est de € 54.625.528,70.
Proposition de décision: L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net disponible de la manière suivante:

- dividende de € 1,117647 brut par action aux 8.998.842 actions	€ 10.057.528,76
- prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2003	€ - 685.000,00
- transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2003 au poste «Autres réserves»	€ 685.000,00
- report à nouveau	€ 44.567.999,94
	€ 54.625.528,70

4. Décharge à donner aux administrateurs
Proposition de décision: L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2008.
5. Nominations statutaires
Propositions de décisions: L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur des personnes suivantes:
 - 5.1 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Romain BECKER, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
 - 5.2 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Dominique LAVAL, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
 - 5.3 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Henri MARX, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010. A partir du 1^{er} mai 2009 Monsieur MARX remplira les critères d'indépendance prévus par la Charte de Gouvernance d'entreprise.
 - 5.4 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Jacquot SCHWERTZER, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
 - 5.5 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur François TESCH, administrateur exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
 - 5.6 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Lucien THIEL, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
 - 5.7 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Théo WORRÉ, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
 - 5.8 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2010.
6. Rémunération des administrateurs
 - 6.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration
Proposition de décision: L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs non exécutifs, au titre de l'exercice 2009, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour:
 - une indemnité annuelle fixe brute de € 20.000 par administrateur et de € 30.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
 - un jeton de présence de € 1.000 par administrateur, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.
 - 6.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés
Proposition de décision: L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit et de Compliance; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence de € 1.000 par membre et de € 1.500 au président.
7. Désignation du réviseur d'entreprises
Proposition de décision: L'Assemblée approuve la reconduction de la société anonyme Ernst&Young comme réviseur d'entreprises pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
Proposition de décision: L'Assemblée autorise la Société à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et selon les modalités suivantes:
 - le pair comptable des actions acquises ne peut pas dépasser 10 % du capital souscrit;
 - l'autorisation est valable à compter du 7 avril 2009 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2010 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2009;
 - prix minimum par action: € 10
 - prix maximum par action: € 100
 Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur. Les actions acquises par la Société pourront ou ne pourront pas être conservées ou cédées ou annulées ou utilisées à toutes autres fins utiles que le Conseil d'administration estime recommandables pour la Société. Toute annulation d'actions est sujette à une résolution des actionnaires de la Société dans une réunion de l'Assemblée générale extraordinaire à convoquer par le Conseil d'administration.
9. Divers

Le capital social souscrit et entièrement libéré de FOYER S.A. s'élève à € 44.994.210,00. Il est représenté par 8.998.842 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à une voix.

FOYER S.A. détient 3.801 actions propres, dont le droit de vote est suspendu par application de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales. De ce fait, le nombre total des droits de vote s'élève à 8.995.041.

La loi luxembourgeoise ne requiert pas de quorum pour l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 7 avril 2009. Par conséquent, les décisions sont prises par vote à main levée à la majorité simple des votes exprimés lors de l'Assemblée, quel que soit le nombre d'actions FOYER S.A. représentées à l'Assemblée. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

Modalités de participation

Pour pouvoir participer personnellement à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres pour mercredi, le 1^{er} avril 2009 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État à Luxembourg ou de Petercam S.A. à Bruxelles.

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle à l'Assemblée comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour y participer. Ils peuvent assister à l'Assemblée à condition d'en avoir avisé la Société par écrit pour mercredi, le 1^{er} avril 2009 au plus tard.

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ayant lui-même le droit de vote. Dans ce cas, la procuration dûment remplie et signée doit être déposée au siège social pour jeudi, le 2 avril 2009 au plus tard. Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.foyer.lu ou sur demande au secrétariat du Service Juridique (tél. 437 43 3147).

Pour le Conseil d'administration

Lucien THIEL

Président

Référence de publication: 2009033839/2096/116.

Harmony Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.871.

Les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra, le lundi 6 avril 2009, à 10.00 heures, au siège social de la Société, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Entendre les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
2. Approuver les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
3. Décider de l'affectation des résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
4. Ratifier la cooptation de M. Eric VERLEYEN en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Vincent DECALF.
5. Donner quitus aux Administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Selon l'article 14 des Statuts coordonnés de la société et conformément à la Loi du 10 août 1915, chaque actionnaire de chaque classe d'action et de chaque compartiment peut décider séparément de l'affectation des résultats.

Si pour une classe d'action donnée ou un compartiment donné aucun actionnaire n'est présent, l'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats pour cette classe d'action ou pour ce compartiment.

Les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque action entière donne droit à une voix.

Les procurations laissées en blanc ou nulles ne seront pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

MODALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / administration "Harmony Fund" - EUVL/JUR), le lundi 30 mars 2009 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée. Les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard le lundi 30 avril 2009 (cinq jours ouvrables avant l'Assemblée).

Les personnes qui assisteront aux Assemblées en qualité d'actionnaires ou par procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'elles possèdent directement ou en vertu d'une procuration dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres de European Fund Services S.A. (17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009032230/39.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of UBS ETF (the "Company") will be held at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on *15 April 2009* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2008;
3. Allocation of the results and approval of the dividend distributions by the Company;
4. Discharge to the Board of Directors in relation to the performance of their duties during the accounting year ended 31 December 2008;
5. Statutory Elections:
 - Acknowledgment of the resignation of Mr. Albert Gmand as of 31 March 2009;
 - Election of Dr. Thomas Portmann as Director until the annual general meeting of shareholders to be held in 2010;
 - Re-election of Dr. Christian Gast as Director until the annual general meeting of shareholders to be held in 2013;
 - Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as Independent Auditor of the Company until the next annual general meeting of shareholders to be held in 2010;
6. Miscellaneous.

Copies of the latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg or on the internet website of the Company (www.ubs.com/etf) as of April 1, 2009.

In order to be admitted to the meeting, shareholders must deposit their shares at least five (5) days before the date of the general meeting with State Street Bank Luxembourg S.A.

There will be no requirement as to the quorum in order for the general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual shareholders' meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 9 April 2009 to the attention of Mrs. Aline Lesenfants, fax number +352 46 40 10 413. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Luxembourg, 18 March 2009.

By Order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009032228/36.

Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.878.

The Board of Directors convenes the Shareholders of LONGVIEW PARTNERS INVESTMENTS to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on *7 April 2009* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2008
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for this meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2009033949/755/19.

Magic Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 24 avril 2009 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033953/755/19.

Morisson S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 24 avril 2009 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033955/755/19.

Ydulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.436.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme YDULUX S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi, 2 avril 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033961/750/15.

Orni Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.106.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister au être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033957/755/18.

Duflinlux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.254.

Messieurs les actionnaires de la Société en Commandite par Actions DUFINLUX S.C.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 2 avril 2009 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Gérant (Associé-Commandité), du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner au Gérant (Associé-Commandité), au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008.
4. Divers.

L'Associé-Commandité.

Référence de publication: 2009033958/750/17.

Krokus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033970/795/16.

Bimolux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.826.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2009 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009033962/833/18.

Landry Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.689.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009033974/1023/17.

C.J.L. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.017.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 avril 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009033963/833/18.

Fabemibri, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 52.877.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 avril 2009 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009033964/833/18.

Inapa Luxemburg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2009 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033971/534/15.

Teresa S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 39.614.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 8 avril 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009033967/833/18.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033980/755/18.

Joint Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.562.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 17 avril 2009 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033972/788/15.

BGL, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Nous informons Mesdames et Messieurs les actionnaires de BGL que l'actionnaire Fortis Bank SA/NV, représentant plus d'un cinquième du capital social, a d'ores et déjà informé le Conseil de son intention de solliciter, pour des raisons de calendrier liées à l'assemblée générale de Fortis SA/NV, la prorogation de l'assemblée générale ordinaire de BGL qui, en application de l'article 27 des statuts, doit se tenir le 2 avril 2009.

En vertu de l'article 67(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration devra, dès lors, proroger, séance tenante, l'assemblée générale à quatre semaines.

Le Conseil d'Administration invite par conséquent, les actionnaires de BGL S.A. à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 2 avril 2009 et - suite à la demande de prorogation exprimée par un actionnaire lors de cette assemblée générale ordinaire - à se réunir en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROROGEE

le jeudi 30 avril 2009 chaque fois à 15.00 heures au siège social à Luxembourg 50, avenue J.F Kennedy, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2008
3. Affectation des résultats

4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Divers

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 27 mars 2009 aux guichets de la banque et de ses agences. Les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2009 devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 24 avril 2009 aux guichets de la banque et de ses agences.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 27 mars 2009 respectivement le 24 avril 2009.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009033840/31.

Finmean Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.269.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009033973/1023/16.

Semtex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.738.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2009 à 09.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009033975/1023/17.

Sofires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2009 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009033976/1023/16.

Advantage, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.801.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Tuesday *April 7th, 2009* at 2.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following

Agenda:

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditors' Report.
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2008.
4. Allocation of result.
5. Discharge to be granted to the Directors for the exercise ended December 31st, 2008.
6. Statutory appointments.
7. Allocation of Directors' profit quota.
8. Miscellaneous.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009033977/755/25.

Bruphi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.269.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *8 avril 2009* à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033979/755/19.

Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Aviva Investors (the "Company") will be held at the registered office of the Company on Tuesday 7 April 2009 at 3 p.m. (Luxembourg time) or at any adjournment thereof, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Hearing the Directors' report and the Auditors' report for the accounting year ended 31 December 2008
2. Approval of the audited annual report of the Company for the accounting year ended 31 December 2008
3. Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2008
4. Ratification of the dividends paid by the Board of Directors of the Company in 2008
5. Discharge to be granted to the Directors for their duties for the accounting year ended 31 December 2008
6. Re-election of Adam Lessing, William Gilson, Jose Caturla and Jacques Elvinger and election of Eric Duval de la Guierce as Directors of the Company in replacement of Marcel Ernzer - who resigned on 3rd of November 2008 - all until the next Annual General Meeting to be held in 2010
7. Approval of Director's fees
8. Discharge of the Auditors for their duties for the accounting year ended 31 December 2008
9. Appointment of Ernst & Young, as Auditors until the next Annual General Meeting to be held in 2010
10. To authorise the Directors to determine the Auditors' remuneration for the accounting year ended 31 December 2009
11. Any other business which may be properly brought before the meeting

Quorum

Resolutions on the agenda of the Meeting may be passed without a quorum by a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Holders of registered shares need not deposit their certificates but can be present or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting may vote by returning a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 6 April 2009, at 10 a.m. (Luxembourg time). Proxy forms will be sent to the registered shareholders with a copy of this Notice and can be obtained from the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009033978/755/34.

Marshall Monteagle Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 19.600.

NOTICE is hereby given that the twenty-sixth

ANNUAL GENERAL MEETING

of Marshall Monteagle Holdings Société Anonyme ("the Company") will be held at its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on Friday 27th March 2009 at 4.00 p.m. for the following purposes:

Agenda:

1. To receive and adopt the reports of the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors for the year ended 30th September 2008.
 2. To receive and adopt the Balance Sheet of the Company at 30th September 2008 and the Income Statement for the year ended on that date.
 3. To receive and adopt the Consolidated Balance Sheet of the Group at 30th September 2008 and the Consolidated Income Statement for the year ended on that date.
 4. To consider and approve an appropriation of profits.
 5. To grant discharge to the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors, in respect of the execution of their mandates to 27th March 2009.
 6. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors expiring at the conclusion of the next annual general meeting in 2010.
- Special Business

7. To give, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa, the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of US\$1.50 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:

- that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;
- that issues in the aggregate in any one year may not exceed 15% of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and
- that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the Directors.

By order of the Board.

CITY GROUP P.L.C.

Group Secretaries

Référence de publication: 2009029438/631/38.

Imerit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.702.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *26 mars 2009* à 17:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination de leur remplaçant
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024350/696/19.

Carrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.699.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le *vendredi 27 mars 2009* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009016461/755/18.

M Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.
R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, 2 rue Emile Mousel, à Luxembourg, le mercredi 25 mars 2009 à 10 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2008.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2009.
6. Etat d'avancement des projets immobiliers
7. Divers

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'assemblée, soit au siège social situé rue Emile Mousel, 2 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au conseil d'administration cinq jours avant l'assemblée générale.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009034136/22.

Micheline Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mars 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029661/833/18.

Conafex Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 17.789.

NOTICE is hereby given that the twenty-seventh

ANNUAL GENERAL MEETING

of Conafex Holdings Société Anonyme will be held at the offices of Maitland Luxembourg S.A., 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on Friday 27th March 2009 at 3.30 p.m. for the following purposes:

Agenda:

1. To receive and adopt the reports of the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors for the year ended 30th September 2008.
2. To receive and adopt the Balance Sheet of the Company at 30th September 2008 and the Income Statement for the year ended on that date.

3. To receive and adopt the Consolidated Balance Sheet of the Group at 30th September 2008 and the Consolidated Income Statement for the year ended on that date.
4. To grant discharge to the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors in respect of the execution of their mandates to 27th March 2009.
5. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors for a new term of one year ending at the next Annual General Meeting to be held in 2010

SPECIAL BUSINESS

6. To give, in terms of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Limited, the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of US\$1.50 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
 - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;
 - that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10% of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and
 - that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the directors.

By order of the Board.

CITY GROUP P.L.C.

Group Secretaries

Référence de publication: 2009029439/631/38.

Pro Fonds (Lux).

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 45.890.

Die Aktionäre der Pro Fonds (Lux) werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 27. März 2009 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Pro Fonds (Lux) (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009029810/755/29.

Anine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 59.196.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mars 2009 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029669/833/18.

Palmeri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2009 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2008,
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur,
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029801/795/19.

Bonnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.015.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029804/795/17.

Foncière Paseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.555.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008,
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur,
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029803/795/19.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2009 à 10h30, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2008.
3. Présentation et approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2008.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2008.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Les actionnaires nominatifs qui ne pourraient assister en personne à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration complétée, datée et signée au plus tard deux jours francs avant l'Assemblée à CACEIS Bank Luxembourg, à l'attention de Mme Alexandra Schmitt, au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax : 00352.47.67.33.45).

A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

A des fins de validation de la procuration, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre (à Mme/Mlle/Mr ...) avec la procuration une copie de votre carte d'identité / passeport en cours de validité ou la liste mise à jour des signatures autorisées, si vous agissez pour le compte d'une société. A défaut de disposer des documents d'identification précités, la procuration reçue ne pourra pas être prise en compte.

Le rapport annuel au 31 décembre 2008 sera à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009030160/755/35.

Le Lys S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.804.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2009 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029806/755/15.

Financière Joseph II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.785.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2009 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029808/755/15.

Top Managers Selection, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as management company to the Portfolio, has closed the liquidation of TOP MANAGERS SELECTION - MFS GLOBAL EQUITY Portfolio as of March 11, 2009.

Luxembourg, March 11, 2009.

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

The Board of Directors

Référence de publication: 2009031687/1232/10.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.633.

Die Aktionäre der Sarasin Investmentfonds werden hiermit eingeladen, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 27. März 2009 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg abgehalten wird.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

1. Berichte
 - a) des Verwaltungsrats
 - b) der Revisionsgesellschaft

2. Genuehmigung der Vermögenaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 31. Dezember 2008
3. Entlastung des Verwaltungsrats für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2008
4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2010
5. Verwendung des Reingewinns
6. Wahl / Bestätigung des Verwaltungsrats
7. Verschiedenes

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Vollmachtsformulare werden den Eignern von Namensanteilen zugesandt und können an folgende Adressen zurückgeschickt werden:

- Luxemburg: BGL S. A., Investmentfondsabteilung, L-2951 Luxemburg,
- Schweiz: Bank Sarasin & Cie AG, Bändliweg 20, Postfach, CH-8048 Zürich,
- Deutschland: Bank Sarasin AG, Taunusanlage 17, D-60325 Frankfurt am Main.

SARASIN INVESTMENTFONDS

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009029811/755/30.

Siriade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui se tiendra le 26 mars 2009 à 14:30 heures au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030155/795/16.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg le 26 mars 2009 à 14h30, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte Rendu d'Activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.
4. Accumulation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 de tous les compartiments de la Société.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social de la Société et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2008 peuvent s'adresser au siège social de la Société.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030159/755/30.

Marowinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.484.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 26 mars 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009030156/1023/17.

Sofia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.304.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 26 mars 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009030157/1023/16.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2009 à 10h00, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2008.

3. Présentation et approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2008.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2008.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Les actionnaires nominatifs qui ne pourraient assister en personne à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration complétée, datée et signée au plus tard deux jours francs avant l'Assemblée à CACEIS Bank Luxembourg, à l'attention de Mme Alexandra Schmitt, au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax : 00352.47.67.33.45).

A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

A des fins de validation de la procuration, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre (à Mme/Mlle/Mr ...) avec la procuration une copie de votre carte d'identité / passeport en cours de validité ou la liste mise à jour des signataires autorisées, si vous agissez pour le compte d'une société. A défaut de disposer des documents d'identification pré-cités, la procuration reçue ne pourra pas être prise en compte.

Le rapport annuel au 31 décembre 2008 sera à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009030162/755/35.

Partimage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.141.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *March 26, 2009* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of all Directors and of the Statutory Auditor and appointment of their replacement
2. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2008 until the present Extraordinary General Meeting
3. Transfer of the corporate seat
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009030168/795/16.

TRYCON CI Global Futures Fund HAIG, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen TRYCON CI Global Futures Fund HAIG wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet ("Gesetz von 2002").

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 17. Februar 2009 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 18. März 2009 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Februar 2009.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009021652/1346/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06000. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Etraph Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.840.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de titrisation ETRAPH FINANCE S.C.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1739 du 18 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 1^{er} avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1194 du 16 mai 2008.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Cristiana SCHMIT, employé, demeurant à Roodt/Syre.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Ralph BOURGNON, expert-comptable, demeurant professionnellement à 7A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital à concurrence de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 580.000,-)

pour le ramener de son montant actuel de NEUF MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE DIX EUROS (EUR 9.431.010,-) à celui de HUIT MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE ET UN MILLE DIX EUROS (EUR 8.851.010,-)

par remboursement aux actionnaires actuels du compartiment «IBI PARTNER INVEST» au prorata de leur participation au capital et par annulation de CINQUANTE HUIT MILLE (58.000) Actions de Commanditaire correspondant au compartiment «IBI PARTNER INVEST» d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-).

2.- Autorisation à l'associé-gérant-commandité de faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la résolution à prendre sub 1.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 580.000,-)

pour le ramener de son montant actuel de NEUF MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE DIX EUROS (EUR 9.431.010,-) à celui de HUIT MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE ET UN MILLE DIX EUROS (EUR 8.851.010,-)

par remboursement du montant dû aux actionnaires du compartiment «IBI PARTNER INVEST» existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

En relation avec cette réduction de capital, l'assemblée décide d'annuler

CINQUANTE HUIT MILLE (58.000) Actions de Commanditaire correspondant au compartiment «IBI PARTNER INVEST» d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs nécessaires à l'associé-gérant-commandité de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des CINQUANTE HUIT MILLE (58.000) Actions de Commanditaire correspondant au compartiment «IBI PARTNER INVEST» et au remboursement aux actionnaires actuels, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Afin de refléter la réduction du capital social, ci-avant décidée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit, premier alinéa.** Le capital de la société est fixé à HUIT MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE ET UN MILLE DIX EUROS (EUR 8.851.010,-)

représenté par

HUIT CENT QUATRE-VINGT CINQ MILLE CENT ET UNE (885.101)

Actions de Commanditaire (dont HUIT CENT VINGT MILLE (820.000) Actions de Commanditaire correspondant au compartiment «PENSTREET CAPITAL», SOIXANTE DEUX MILLE (62.000) Actions de Commanditaire correspondant au compartiment «IBI PARTNER INVEST», TROIS MILLE CENT ET UNE (3.101) Actions de Commanditaire, d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, et UNE (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Carlo WERSANDT, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHMIT, M. MAYER, R. BOURGNON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. Relation: LAC/2009/7281. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009032418/206/82.

(090036945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Partim, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 144.489.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier la publication de l'acte de constitution de la société Partim, dans le Mémorial C n° 423 du 26 février 2009:

page 20278, l'article 1^{er} des statuts doit être lu comme suit: « **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARTIM.» (au lieu de: « **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARTI-RA.»).

Référence de publication: 2009033679/225/11.

Neei Gulf Venture Capital Fund I (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.071.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

1. NEEI, a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, who shall act as the general partner to the Company (the General Partner) and here represented by Me Fabian Piron, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Abu Dhabi + Mc Lean, on 1st and 2nd of March, 2009; and

2. Mr. Fred F. Korangy, manager, born on May 5, 1956 in Isfahan, Iran, and residing at Harbour Hotel Apartments 2021, Dubai, United Arab Emirates, here represented by Me Fabian Piron, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Abu Dhabi, on March 1st, 2009.

The said proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they are acting, have requested the notary to state as follows the articles of association of a company which they thus wish to form (the Articles of Association).

Title 1. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company, hereafter issued (the Shareholders) (the Shares), a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement en capital à risque" pursuant to the law of June 15, 2004 relating to companies in risk capital, as amended (the SICAR Law) under the name of NEEI GULF VENTURE CAPITAL FUND I (SCA) SICAR (hereafter the Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the SICAR Law.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner of the Company (hereafter the General Partner).

4.2. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title 2. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the Net Asset Value of the Company as defined in Art. 14 hereof.

5.2. The initial share capital of the Company is set at fifty thousand and one dollars of the United States (USD 50,001) represented by fifty thousand and one (50,001) shares (the Shares) divided into (i) one (1) management share (the Management Share) which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder; ii) and fifty thousand (50,000) ordinary limited shareholder shares (the Ordinary Shares) of the Compartment A subscribed by the limited shareholders of the Company (the A Limited Shareholders without par value (the A Limited Shareholders and limited shareholders of other Compartments' shares to be issued in the future are hereinafter referred to as the Limited Shareholders).

5.3. The minimum capital of the Company shall be the equivalent in any currency(ies) of one million euro (€1,000,000.-), calculated including any share premium on the Shares. The Company shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Company has been registered as a société d'investissement en capital à risque under Luxembourg law.

5.4. The General Partner is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Art. 9 hereof at an offer price to be determined by the General Partner, without reserving to the existing Shareholder(s) a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Compartments.

6.1. The Company is composed of one or more compartments within the meaning of Article 3 of the SICAR Law (collectively the Compartments and individually a Compartment), each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. The name of each Compartment shall comprise the name of the Company, followed by the denomination determined at the discretion of the General Partner.

6.2. The General Partner may, at any time, establish additional Compartment(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the issuing document of the Company, as amended and updated from time to time in accordance with Article 23 (1) of the SICAR Law (the Private Placement Memorandum) and which shall be fully described in an addendum to the Private Placement Memorandum (the Compartment Specifications).

6.3. The Company is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 7. Beneficiary Shares.

7.1. The General Partner may, at any time, issue beneficiary shares (each a Beneficiary Shares), which do not represent any part of the share capital of the Company and do not reserve the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. No voting rights are attached to the Beneficiary Shares. Each Beneficiary Share shall be linked to a Compartment, and is subject to such limitations as are set forth in the Private Placement Memorandum.

7.2. Beneficiary Shares may be subscribed by any eligible investor within the meaning of article 2 of the SICAR Law.

7.3. The General Partner may impose conditions on the issue of Beneficiary Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level.

7.4. The General Partner may agree to issue Beneficiary Shares as consideration for a contribution in kind of any assets, including immaterial assets.

7.5. A register of Beneficiary Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by the shareholders. The shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their holding of Beneficiary Shares which shall be signed by the General Partner. Ownership of Beneficiary Shares will be established by registration in the said register.

7.6. The rights and obligations attached to the Beneficiary Shares may not be altered or modified without the prior consent of all the holders of these Beneficiary Shares.

7.7. Beneficiary Shares are only transferable in accordance with Art. 13 below. Such transfers shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Beneficiary Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore, and additionally, signed by the General Partner or by one or more other persons duly authorized for that purpose.

7.8. The Company shall have the right to redeem the Beneficiary Shares at any time, in agreement with their holder. Redeemed Beneficiary Shares shall be cancelled.

7.9. The Company recognizes only one owner per Beneficiary Share. If one or more Beneficiary Shares are jointly owned or if the ownership of such Beneficiary Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Beneficiary Share (s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Beneficiary Shares(s). Moreover, in the case of joint holders of a Beneficiary Share, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders of such Beneficiary Share, or to all joint holders of this Beneficiary Share together, at its absolute discretion.

Art. 8. Form of Shares.

8.1. The Company shall issue Shares in registered form only.

8.2. All issued registered Shares of the Company shall be registered in the Share register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

8.3. The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

8.4. Any transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Art. 13 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the Share register; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the General Partner.

8.5. Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

8.6. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.7. The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

8.8. The Company may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Compartment on a pro rata basis.

8.9. Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 9. Issue of Shares.

9.1. The General Partner is authorized, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued provided that such Shares are issued in accordance with a duly executed Subscription Agreement entered into during the applicable offer period of the relevant Compartment.

9.2. Each Compartment's Shares will carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements, redemption features, and/or fee and cost features. Those Shares shall be issued, in accordance with Art. 9 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner and detailed in the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum.

9.3. Shares may only be subscribed by eligible investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law.

9.4. The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription or a late entrance charge and has the right to waive partly or entirely this subscription or a late entrance charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum.

9.5. The issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Compartment, as determined in compliance with Art. 14 hereof plus any additional premium or fees as determined by the General Partner and as further disclosed in the Private Placement Memorandum. By exception to the foregoing, Shares of each Compartment issued during the initial offering period in any Compartment will be offered at an initial subscription price as fixed by the General Partner as detailed in the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum.

9.6. Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner.

9.7. The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor of the Company which qualifies as a "réviseur d'entreprises agréé".

9.8. The General Partner may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 10. Defaulting Shareholder.

10.1. A shareholder failing to make any payments or contributions to the Company (a Defaulting Shareholder), as required and in the conditions determined by the General Partner, as per the terms and conditions of the subscription agreement entered into by this shareholder and the Company and in compliance with the relevant provisions of the Private Placement Memorandum entitles the Company to impose on such Defaulting Shareholder the sanctions set forth in the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum.

10.2. These sanctions may include, without limitation, a defaulting interest on the unpaid amount to be paid to the Company, the withholding of any distributions otherwise payable on its Shares, the suspension of all existing rights to participate and be represented in any group and the compulsory redemption of its Shares.

10.3. These sanctions are not exclusive of any other remedy the Company or other shareholders may have by law or under the provisions of the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum or any subscription agreement entered by and between the Defaulting Shareholder and the Company.

Art. 11. Conversion of Shares.

11.1. Unless otherwise decided by the General Partner in respect of certain Compartments of Shares, any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his Shares of one Compartment into Shares of another Compartment, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine and as further set forth in the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum.

Art. 12. Redemption of Shares.

12.1. Shares may be redeemed at the request of shareholders, if permitted for each their Compartment in the Private Placement Memorandum. The General Partner may request the redemption of all or part of the Shares issued in respect of any Compartment under the terms and procedures as set forth by the General Partner from time to time and set

forth in the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum, including, but not limited to, the redemption of the Shares of a Limited Shareholder or holder of a Share or Beneficiary Share, who is not, or ceases to be an eligible investor within the meaning of article 2 of the SICAR Law (an Eligible Investor), or is, or becomes a Non-Qualified Person, as described in Art. 13 of these Articles.

12.2. Redemptions may take place over one or more redemption dates, as specified in the Private Placement Memorandum, and different redemption prices may apply, calculated in accordance with the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum.

12.3. All redeemed shares may be cancelled.

12.4. All applications for redemption of shares, if allowed, are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with Art. 15 of these Articles, when the calculation of the net asset value has been suspended.

Art. 13. Restrictions on Ownership of Shares - Transfer.

13.1. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares or Beneficiary Shares in the Company by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares or Beneficiary Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company (any such person a Non-Qualified Person) or if the holding of Shares or Beneficiary Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

13.2. Any proposed transfer of Shares or Beneficiary Shares in the Company must first be notified to the General Partner, which shall have discretionary rights to refuse to approve and register a proposed transfer in circumstances where, *inter alia*, Shares or Beneficiary Shares are proposed to be transferred where, *inter alia*, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Compartment or beneficiary shares or the shareholders. The General Partner shall not authorize the transfer of Shares or Beneficiary Shares to a Non-Qualified Person or a person who is not or no longer an Eligible Investor.

Art. 14. Calculation of the Net Asset Value.

14.1. The net asset value per Share of each Compartment (the Net Asset Value) results from dividing the total net assets of the Company attributable to each Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Compartment, on such Valuation Day (as further defined in the Compartment Specifications of the Company's Private Placement Memorandum), by the number of Shares in the relevant Compartment then outstanding. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.

14.2. The total net assets of the Company are expressed in United States dollars and correspond to the sum of the net assets of all Compartments of the Company.

14.3. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide. The value of all assets and liabilities not expressed in the base currency of such Compartment on the relevant Valuation Day, at such rates as determined by the General Partner in good faith, or in compliance with the relevant provisions of the Private Placement Memorandum.

14.4. The assets of the Company shall include:

- (i) all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (iv) all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- (v) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (vi) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off and insofar as the Company shall be reimbursed for the same.
- (vii) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in; and
- (viii) all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

14.5. The value of such assets shall be determined as follows:

- (i) the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;

(ii) The value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange, is based on the last available price on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets.

(iii) The value of assets dealt in on any other alternative trading system (hereafter a Regulated Market) is based on their last available price.

(iv) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) or (iii) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(v) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available prices of these contracts on the relevant exchanges and/or Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contracts shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable.

(vi) Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability, including their market value established by reference to the applicable interest rates' curve, or such other method determined in good faith by the General Partner if it considers that such valuation better reflects the fair value of the relevant credit default swaps. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and recognized by the auditor of the Company.

(vii) Units or shares of open-ended underlying funds will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair and equitable basis and in good faith.

(viii) All other securities and other assets will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner.

(ix) The value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

14.6. Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

14.7. The General Partner has adopted a policy of valuing its investments at fair value.

14.8. The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

14.9. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

14.10. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

14.11. In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by the corporate agent which the General Partner appoints for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

14.12. The liabilities of the Company shall include:

- all loans, bills and accounts payable;
- all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money or, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

- all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the General Partner shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and reasonable out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, corporate, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the manager and its reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Private Placement Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the Net Asset Value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', and board meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount on a prorata basis for yearly or other periods.

14.13. The assets and liabilities of different Compartments shall be allocated as follows:

- the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment;
- where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;
- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;
- upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and
- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the Net Asset Value of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

14.14. For the purposes of the Net Asset Value computation:

- Shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;
- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the Net Asset Value for the relevant Compartment is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time.

Where on any valuation time the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;
- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 15. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

15.1. The Net Asset Value of Shares and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Compartments shall be calculated from time to time by the General Partner or any agent appointed thereto by the General Partner, at the frequency as determined in the Private Placement Memorandum with respect to each Compartment but at least once per year on December 31.

15.2. The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other

periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Association and/or in the Private Placement Memorandum.

15.3. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of Shares of any Compartment if:

(i) as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to Shareholders' interests;

(ii) it is not reasonably practicable to determine the Net Asset Value on an accurate and timely basis;

(iii) as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets of a Compartment cannot be effected at normal rates of exchange; or

(iv) a decision is made to liquidate and dissolve the Company or a Compartment.

No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title 3. Administration

Art. 16. Management.

16.1. The Company shall be managed by the General Partner, as unlimited shareholder (*associé-gérant-commandité*) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Company.

16.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Company.

16.3. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who need not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, to be convened as soon as practicable, and appoints a new general partner to the Company.

16.4. The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Company, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles of Association, in any other event except for fraud, gross negligence or willful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights are represented.

16.5. Upon the removal of the General Partner, a new general partner of the Company shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in 16.4 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Company by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Company. The Company shall, in such case, have the right to buy back all management shares held by the General Partner at a price equal to the subscription price paid upon subscription of these management shares or to transfer the right to buy back these shares (at the same price as the subscription price initially paid by the initial General Partner) to the replacement general partner.

16.6. The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company as required for the operation and management of the Company, provided however that the Limited Shareholders may not act on behalf of the Company without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 18. Delegation of Powers.

18.1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

18.2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions.

19.1. The General Partner in accordance with the Private Placement Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations. These policies and restrictions shall be included in the Private Placement Memorandum.

19.2. The Company may employ for each Compartment, to the extent allowed for such Compartment in the Private Placement Memorandum, techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 20. Conflict of Interests.

20.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.2. In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

20.3. The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 21. Indemnification.

21.1. The Company may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

21.2. The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

21.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 22. Auditor.

22.1. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the General Partner and remunerated by the Company.

22.2. The auditor shall fulfill the duties prescribed by the SICAR Law.

Title 4. General meetings**Art. 23. Powers.**

23.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

23.2. Except as otherwise provided in these Articles of Association, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

23.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

23.4. In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Company and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

Art. 24. Annual General Meetings of Shareholders.

24.1. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the penultimate Friday of the month April of each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

24.2. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholders' control will so require.

Art. 25. Other General Meetings of Shareholders.

25.1. The General Partner may convene other general meetings of Shareholders and Shareholders representing one tenth of the Share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 26. Procedure.

26.1. The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

26.2. Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

26.3. The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

26.4. All meetings shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

26.5. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meeting of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 27. Vote.

27.1. The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

27.2. Each Share of any Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

27.3. Except as otherwise required by the law or by these Articles, resolutions at a general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

27.4. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles are to be passed by a majority of 75 per cent. of the votes cast where at least 50 per cent. of the voting rights is represented, in addition to the consent of the General Partner.

27.5. Resolutions relating to the renunciation to the SICAR status are to be passed by a unanimity of the votes cast where at least 50 per cent. of the voting rights is represented, in addition to the consent of the General Partner.

27.6. Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment(s), shall be subject in respect of each Compartment to such quorums and majority requirements described in Art. 34 hereof.

Art. 28. General Meetings of the shareholders of a Compartment.

28.1. Any amendment to these Articles which concerns a modification of the rights of Shares of a Compartment or Beneficiary Shares of a Compartment must be approved by a separate meeting of the shareholders of such Compartment, as well as by the general meeting of the shareholders of the Company.

28.2. The shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of shareholders of the relevant Compartment to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.

28.3. The provisions of Art. 26 and Art. 27 shall apply to such meetings of shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 29. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

29.1. The Compartments may be created for an undetermined or determined period as provided for in the Private Placement Memorandum. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Private Placement Memorandum and Shares of such Compartment shall be mandatorily redeemed at such date against a consideration determined in accordance with the Private Placement Memorandum.

29.2. The General Partner may decide to liquidate a Compartment in accordance with the procedures set forth in the Private Placement Memorandum and the law of 10 August 1915 on commercial companies if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic or political situation relating to a Compartment would justify such liquidation.

29.3. Any shareholder will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

29.4. In case of the liquidation of a Compartment, Articles 33.4 and 33.5 shall apply.

29.5. The General Partner may decide to terminate a Compartment and contribute its assets into another Compartment of the Company or into another collective investment scheme, each time in accordance with the procedures and within the limitations set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies and in the Private Placement Memorandum for the relevant Compartment.

Art. 30. Consolidation / Splitting. The General Partner may consolidate or split Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a general meeting of shareholders of the Compartment concerned deciding, in accordance with the limitations set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies and in the Private Placement Memorandum.

Title 5. Accounting year - Distributions

Art. 31. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 32. Distributions.

32.1. Distributions shall be paid in accordance with the order of payments set forth in the Private Placement Memorandum and in particular as set forth in respect of each Compartment. The general meeting of shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, after calculation according to the relevant provisions of the Private Placement Memorandum of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends to be distributed, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

32.2. The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum and, more in particular, as set forth in respect of a given Compartment.

32.3. Distributions shall be paid in dollars of the United States (USD) or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

32.4. No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

32.5. A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

32.6. Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalization Shares, if any.

Art. 33. Dissolution.

33.1. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 34 hereof.

33.2. Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Art. 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

33.3. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to applicable law.

33.4. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of such Compartment in proportion to their holding in such Compartment(s).

33.5. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 34. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 35. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with the Custodian, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law. All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the duties and responsibilities provided by the Law and in particular Article 8 of the SICAR Law.

Art. 36. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 37. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the SICAR Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2009
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2010.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for fifty thousand and one (50,001) Shares as follows:

- | | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| 1) NEEI | 1 Management Share |
| | 1 A Limited Shareholder Share |
| 2) Fred Korangy | 49,999 A Limited Shareholder Shares |

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand and one US dollars (USD 50,001) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

First resolution

The registered office of the Company is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves to appoint Ernst & Young Luxembourg, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.019, as auditor of the Company.

The mandate of the auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. NEEI, une société anonyme, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante, qui agira en tant qu'as-

société commandité de la société (ci-après l'Associé Commandité), ici représentée par Me Fabian Piron, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Abu Dhabi et Mc Lean le 1^{er} et 2^e mars 2009;

2. M. Fred Korangy, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1956 à Isfahan, Iran, et résidant à Harbour Hotel Appartements 2021, Dubai, Emirats arabes unis, ici représenté par Me Fabian Piron, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Abu Dhabi le 1^{er} mars 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, en la capacité en vertu de laquelle elles agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts de la société qu'elles décident ainsi de créer (les Statuts).

Titre 1^{er} . Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination et Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions de la Société ici émises (les Actionnaires) (les Actions), une société en commandite par actions luxembourgeoise en la forme d'une société d'investissement en capital à risque conformément à la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque telle que modifiée (la Loi SICAR) sous la dénomination NEEI GULF VENTURE CAPITAL FUND I (SCA) SICAR (ci après la Société).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet. La société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de l'Associé Commandité de la Société (ci-après l'Associé Commandité).

4.2. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Titre 2. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Société telle qu'elle est définie à l'article 14 des présents Statuts.

5.2. Le capital social initial de la Société est fixé à cinquante mille un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.001) représenté par cinquante mille une (50.001) actions (les Actions) divisées en classes d'Actions comme suit: (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) souscrite par l'Associé Commandité, et (ii) cinquante mille (50.000) actions de commanditaires (les Actions de Commanditaires) du Compartiment A souscrites par les Actionnaires Commanditaires de la Société (les Actionnaires Commanditaires A), toutes sans valeur nominale (il sera fait référence ci-après aux Actionnaires Commanditaires A et aux associés commandités détenteurs d'actions d'autres compartiments qui seront émises ultérieurement, ensemble, comme les Actionnaires Commanditaires).

5.3. Le capital social minimum de la Société est équivalent dans toute(s) devise(s) à un million d'euro (€1.000.000), calculé en incluant les primes d'émission sur les Actions. Ce minimum doit être atteint dans un délai de douze mois à partir du moment où la Société aura été inscrite comme une société d'investissement en capital à risque selon le droit luxembourgeois.

5.4. L'Associé Commandité est autorisé, sans limite, à émettre d'autres Actions entièrement libérées à tout moment conformément à l'Article 9 des présents Statuts, pour un prix qu'il aura lui-même déterminé, sans réserver de droits de souscription préférentiels aux associés existants sur les Actions à émettre.

Art. 6. Compartiments.

6.1. La Société est composée d'un ou plusieurs compartiment(s) au sens de l'article 3 de la Loi SICAR (collectivement les Compartiments et individuellement un Compartiment), chacun d'eux constitue un ensemble d'actifs distinct géré au bénéfice exclusif des Associés de ce Compartiment. Le nom de chaque Compartiment comprendra le nom de la Société, suivi de la dénomination déterminée à la discrétion de l'Associé Commandité.

6.2. L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Compartiments et en déterminer le nom et les caractéristiques (y compris, entre autres, les objectifs, stratégie, politique et/ou restrictions d'investissement, structures spécifiques de frais, devise de référence) tel que fixés dans le document d'émission de la Société tel que modifié et mis à

jour de temps à autre conformément à l'article 23 (1) de la Loi SICAR (le Memorandum de Placement Privé) et sont entièrement décrits dans une annexe au Memorandum de Placement Privé (les Spécifications du Compartiment).

6.3. La Société est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du code civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne sont disponibles afin de satisfaire les dettes, les obligations et les engagements se rapportant à qu'aux fins de la satisfaction des dettes du Compartiment. Entre Associés, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

Art. 7. Parts bénéficiaires.

7.1. L'associé Commandité peut, à tout moment, émettre des parts bénéficiaires (chacune, une Part Bénéficiaire), qui ne représentent pas de partie quelconque du capital social de la Société et ne réservent pas aux Associés existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Aucun droit de vote n'est attaché aux Parts Bénéficiaires. Chaque Part Bénéficiaire est liée à un Compartiment et est sujette aux conditions édictées par le Memorandum de Placement Privé.

7.2. Les Parts Bénéficiaires peuvent être souscrites par tout investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.

7.3. L'Associé Commandité peut imposer des conditions à l'émission des Parts Bénéficiaires (y compris, entre autres, pour la signature de documents de souscription ainsi que la délivrance de toute information que l'Associé Commandité peut juger appropriée) et peut fixer un niveau de souscription minimum.

7.4. L'Associé Commandité peut accepter d'émettre des Parts Bénéficiaires en contrepartie d'une contribution en nature de tout actif, y compris les actifs immatériels.

7.5. Un registre des Parts Bénéficiaires sera conservé au siège social de la Société, où il sera mis à la disposition des Associés pour consultation. Les Associés peuvent demander que la Société émette et délivre des certificats établissant leur propriété de Parts Bénéficiaires qui seront signés par l'Associé Commandité. La propriété des Parts Bénéficiaires sera établie par l'entrée dudit registre.

7.6. Les droits et obligations attachés aux Parts Bénéficiaires ne peuvent être ni altérés, ni modifiés sans le consentement préalable de tous les détenteurs de ces Parts Bénéficiaires.

7.7. Les Parts Bénéficiaires sont seulement transférables conformément à l'article 13 ci-dessous. De tels transferts sont effectués par une déclaration écrite de cession qui sera inscrite dans le registre des Parts Bénéficiaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant les procurations nécessaires pour agir de la sorte, et elle sera signée de plus par l'Associé Commandité ou par une ou plusieurs personnes autorisées à cet effet.

7.8. La société aura le droit de racheter les Parts Bénéficiaires à tout moment, avec l'accord de leur propriétaire. Les Parts Bénéficiaires rachetées seront annulées.

7.9. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Bénéficiaire. Si une ou plusieurs Part(s) Bénéficiaire(s) sont détenues conjointement ou si la propriété en est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur la Part Bénéficiaire doivent nommer un mandataire unique pour les représenter envers la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, les droits attachés aux Parts Bénéficiaires concernées seront suspendus. De plus, en cas de détenteurs conjoints d'une Part Bénéficiaire, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autres paiements au seul premier détenteur enregistré, que la Société peut considérer comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou collectivement à tous les Actionnaires indivis.

Art. 8. Classes d'Actions.

8.1. La Société émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

8.2. Toutes les Actions nominatives de la Société seront enregistrées dans un registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) par la Société à cet effet. Ce registre des Actions contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'il en aura informé la Société ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient et le montant libéré sur chaque d'Action fractionnée.

8.3. L'inscription du nom de l'Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. La Société n'émettra normalement pas de certificats pour cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite relative à son actionariat.

8.4. Tout transfert d'Actions nominatives s'effectuera par une déclaration de transfert écrite à inscrire au registre des Actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration valide aux fins d'agir à cet effet. Sous réserve de l'application de l'Article 13 des présents Statuts, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actions; cette inscription sera signée par l'Associé Commandité ou tout responsable de la Société ou par une toute autre personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

8.5. Les Actionnaires qui seront habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actions.

8.6. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention peut en être faite au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société, ou telle autre adresse ainsi inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire

peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle est portée au registre des Actions, au moyen d'une notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par la Société.

8.7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est discutée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). De plus, en cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autres paiements au seul premier détenteur enregistré, qu'elle peut considérer comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou collectivement à tous les Actionnaires indivis.

8.8. La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. Les détenteurs de telles fractions d'Actions ne seront pas autorisés à voter mais seront autorisés à participer aux actifs nets attribuables au Compartiment pertinent, au pro rata.

8.9. Les paiements de dividendes, s'il y en a, seront effectués aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à leur adresse telle qu'inscrite au registre des Actions.

Art. 9. Emission des Actions.

9.1. L'Associé Commandité est autorisé, sans limite, à émettre à tout moment des Actions sans valeur nominale entièrement libérées dans tout Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants de droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre, étant entendu que de telles Actions sont émises conformément au Contrat de Souscription dûment signé, conclu pendant la période d'offre pertinente du Compartiment concerné.

9.2. Les Actions de chaque Compartiment emportent des obligations différentes au regard, entre autres, des droits aux profits et aux revenus, des caractéristiques de rachat, et/ou des caractéristiques de frais et coûts. Ces Actions seront émises, conformément à l'article 9 des présents Statuts, aux termes et conditions fixés par l'Associé Commandité et détaillés dans les Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé de la Société.

9.3. Les actions ne peuvent être souscrites que par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.

9.4. L'Associé Commandité peut soumettre l'émission d'Actions à conditions (y compris, entre autres, la signature de documents de souscription et la délivrance de toute information que l'Associé Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Associé Commandité peut également imposer, en ce qui concerne un Compartiment particulier, un droit de souscription ou de souscription tardive et peut y renoncer totalement ou partiellement. Les conditions dans lesquelles l'émission d'Actions peut être réalisée seront détaillées dans les Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé de la Société.

9.5. Le prix d'émission des Actions à émettre est basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable du Compartiment concerné, déterminée conformément à l'article 14 des présents Statuts, augmentée d'une prime d'émission, ou de tout autre frais, déterminés par l'Associé Commandité et détaillés dans le Memorandum de Placement Privé. Par exception à ce qui précède, les Actions de chaque Compartiment émises pendant la période d'offre initiale seront émises au prix initial de souscription fixé par l'Associé Commandité, détaillé dans les Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé de la Société.

9.6. Les Actions seront attribuées uniquement sous condition de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les limites de temps définies par l'Associé Commandité.

9.7. L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature de valeurs mobilières, en conformité avec le droit luxembourgeois, et en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation émanant d'un réviseur d'entreprises agréé.

9.8. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou responsable ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre et de les délivrer.

Art. 10. Actionnaire en Défaut.

10.1. Un actionnaire ne remplissant pas son obligation de paiement ou de contribution envers la Société (un Actionnaire en Défaut), comme requis et dans les conditions déterminées par l'Associé Commandité, en vertu des termes et conditions fixées par le contrat de souscription conclu entre cet Actionnaire et la Société, et dans le respect des dispositions du Memorandum de Placement Privé, donne droit à la Société d'imposer à l'encontre d'un tel Actionnaire en défaut des sanctions, décrites dans les Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé.

10.2. Ces sanctions peuvent inclure, notamment, et sans limites, un intérêt de défaut sur le montant impayé dû à la Société, la retenue de toute distribution payable sur les Actions de l'Actionnaire en Défaut, la suspension de tout droit existant de participer à et d'être représenté dans un groupe et le rachat obligatoire de ses Actions.

10.3. Ces sanctions ne sont exclusives d'aucune autre action ou demande de dommage que la Société ou un autre Actionnaire peut exercer de par la loi ou les dispositions des Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé, ou encore du contrat de souscription conclu entre l'Actionnaire en Défaut et la Société.

Art. 11. Conversion d'Actions.

11.1. Sauf décision contraire de l'Associé Commandité relativement à certains Compartiments d'Actions, tout Actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'un Compartiment en Actions d'un autre Compartiment sous réserve des restrictions concernant les termes, les conditions et le paiement de charges et commissions déterminée par l'Associé Commandité et décrites dans les Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé.

Art. 12. Rachat d'Actions.

12.1. Les Actions peuvent être rachetées à la demande des Actionnaires, si cela est autorisé au sein de leur Compartiment dans le Memorandum de Placement Privé. L'Associé Commandité peut demander le rachat de tout ou partie des Actions émises dans un Compartiment, selon les termes et dans le respect des procédures déterminés par l'Associé Commandité de temps à autre dans les Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé. Ceci inclut notamment le rachat des Actions d'un Actionnaire Commanditaire ou du détenteur d'une Action ou d'une Part Bénéficiaire, qui n'est pas ou cesse d'être un investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (un Investisseur Averti) ou qui est, ou devient une Personne Non Qualifiée telle que décrite à l'article 13 des présents Statuts.

12.2. Les rachats peuvent avoir lieu à une ou plusieurs dates de rachat spécifiées dans le Memorandum de Placement Privé et à différents prix de rachat, calculés conformément aux Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé.

12.3. Toutes les Actions rachetées seront annulées.

12.4. Toutes les demandes en rachat d'Actions, lorsqu'elles auront été autorisées, sont irrévocables sauf -dans chaque cas pour la durée de la suspension- conformément à l'article 15 des présents Statuts lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Art. 13. Restrictions à la Propriété des Actions - Transfert.

13.1. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions ou de Parts Bénéficiaires de la Société à toute personne, entreprise ou personne morale, spécifiquement toute personne qui ne respecterait pas les lois ou exigences d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ainsi que toute personne qui ne serait pas qualifiée (Personne Non Qualifiée) pour détenir ces Actions selon ces lois ou exigences, ou encore à la discrétion de la Société si une telle détention pourrait s'avérer préjudiciable à la Société, ou si la détention d'Actions ou de Parts Bénéficiaires par une telle personne entraînerait une infraction au droit luxembourgeois ou d'un état étranger, ou si cela résulterait en la soumission de la Société à un droit (y compris, entre autres, au droit fiscal) autre que le droit luxembourgeois.

13.2. Tout transfert d'Actions ou de Parts Bénéficiaires de la Société doit être préalablement être notifié à l'Associé Commandité, qui aura un droit discrétionnaire de refuser d'approuver et d'inscrire le transfert projeté dans les circonstances où, entre autres, le transfert des Actions et Parts Bénéficiaires proposé pourrait avoir pour conséquence légale, financière, fiscale, ou encore administrative un désavantage pour la Société, de même qu'un désavantage compétitif, ainsi que pour un Compartiment, un porteur de Parts Bénéficiaires, ou les Actionnaires. L'Associé Commandité n'est pas autorisé à transférer des Actions ou des Parts Bénéficiaires à une Personne Non Qualifiée ou à une personne qui n'est pas ou plus un Investisseur Averti.

Art. 14. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

14.1. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net de la Société attribuable à chaque Compartiment, qui est la part d'actifs diminuée du passif attribuable à chaque Compartiment, lors de la Date d'Evaluation (telle que définie dans les Spécifications du Compartiment du Memorandum de Placement Privé), par le nombre d'Actions émises de chaque Compartiment. La Valeur Nette d'Inventaire est calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut déterminer.

14.2. Le total des actifs nets de la Société est exprimé en dollars des Etats-Unis d'Amérique et correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments de la Société.

14.3. La Valeur Nette d'Inventaire est calculée dans la devise de référence de chaque Compartiment et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut décider. La valeur de tous les actifs et passifs qui n'est pas exprimée dans la devise de référence de ce Compartiment sera convertie dans la devise de référence au moment de la Date d'Evaluation, et ce, au taux déterminé de bonne foi par l'Associé Commandité, ou en accord avec les dispositions pertinentes du Memorandum de Placement Privé.

14.4. L'actif de la Société comprend:

- (i) Tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
- (ii) Toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (incluant le montant des titres vendus mais non livrés);
- (iii) Tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur de la Société;
- (iv) tout intérêt couru sur tout actif porteur d'intérêts que la Société possède, excepté si cet intérêt est inclus ou reflété dans le montant principal de cet actif;

(v) Tous les dividendes en actions, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par la Société pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition de la Société;

(vi) Les frais d'établissement de la Société, incluant le coût d'émission et de distribution des Actions de la Société, pour autant que ces derniers n'aient pas été amortis et que la Société en soit remboursée;

(vii) La valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles la Société a une position ouverte; et

(viii) tous autres éléments d'actifs de quelque sorte que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

14.5. La valeur de tels actifs sera déterminée comme suit:

(i) La valeur de tous les avoirs en caisse ou en dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, les frais avancés, les distributions en espèces et les intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;

(ii) La valeur des titres cotés en bourse est calculée par rapport au dernier prix de marché disponible de la bourse, qui est normalement le marché principal pour de tels actifs.

(iii) La valeur des actifs négociés sur un autre marché d'échange alternatif (ci-après un Marché Réglementé) sera calculée en fonction de leur dernier prix de marché disponible.

(iv) Dans le cas où des actifs ne seraient ni cotés en bourse ni négociés sur un autre Marché Réglementé, ou si, en ce qui concerne les actifs cotés ou négociés sur un Marché Réglementé tel que décrit ci-avant, le prix tel que déterminé sous les sous-paragraphes (ii) et (iii) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des actifs concernés, la valeur de ces actifs sera déterminée en fonction du prix de vente raisonnable déterminé prudemment et de bonne foi.

(v) La valeur de liquidation des futures, contrats spot, à terme, ou d'options non négociés en bourse ou sur un Marché Réglementé signifie la valeur nette de liquidation déterminée en fonction des politiques dictées par l'Associé Commandité propre à chaque type de variétés de contrats, appliquées de manière répétée. La valeur de liquidation des futures, contrats spot, à terme, ou d'options négociés en bourse ou sur un Marché Réglementé sera basée sur leur dernier prix de marché disponible en bourse ou sur les Marchés Réglementés sur lesquels ils sont négociés par la Société; s'ils ne peuvent ne peuvent être liquidés le jour fixé, alors la base de détermination de leur valeur par l'Associé Commandité pourra être toute valeur dont il décide qu'elle est juste et raisonnable.

(vi) Les credit default swaps seront évalués à la valeur présente de leurs futurs flux financiers par référence aux conventions standards du marché, qui prévoient que les flux financiers sont ajustés en fonction de la probabilité de défaut, y compris leur valeur de marché, déterminée par référence à la courbe des taux d'intérêts, ou toute autre méthode choisie de bonne foi par l'Associé Commandité, s'il considère que cette évaluation reflète de manière plus précise la juste valeur des credit default swaps. Les autres swaps seront évalués à la juste valeur de marché telle qu'elle sera déterminée de bonne foi par application des procédures établies par l'Associé Commandité et reconnue par le réviseur d'entreprises de la Société.

(vii) Les Actions d'un fonds ouvert sous-jacent seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché, au prix déterminé par l'Associé Commandité de manière équitable et de bonne foi.

(viii) Tous les autres titres et actifs seront évalués à la juste valeur du marché déterminée de bonne foi par application des procédures établies par l'Associé Commandité.

(ix) La valeur des instruments financiers du marché monétaire (money market instruments) non cotés de manière officielle en bourse ou négociés sur un Marché Réglementé et ayant une échéance résiduelle de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est considérée être la valeur nominale, augmentée de tout intérêt couru. Les instruments financiers du marché monétaire avec une échéance résiduelle de 90 jours ou moins et qui ne sont négociés sur aucun marché seront évalués par la méthode du coût d'amortissement, ce qui tend à la valeur de marché.

14.6. Les capitaux exprimés dans une devise autre que la devise de référence de la Société, respectivement en euro, seront convertis sur base du taux de change ayant cours à la Date d'Évaluation. Si ce taux de change est indisponible, le taux sera déterminé de bonne foi par ou selon les procédures établies par l'Associé Commandité.

14.7. L'Associé Commandité a adopté une politique d'évaluation de ses investissements à la juste valeur.

14.8. L'Associé Commandité, à sa discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société.

14.9. Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et créées en respectant les principes comptables généralement admis.

14.10. Si depuis la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, un changement est intervenu dans les cotations au sein des marchés dans lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont négociés ou cotés, la Société peut, dans le but de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et en réaliser une seconde.

14.11. En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par l'Associé Commandité ou par le mandataire de la Société désigné par l'Associé Commandité

dans le but de calculer la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et liera la Société ainsi que les Actionnaires passés, présents et futurs.

14.12. Le passif de la Société comprend:

- tous les prêts, effets et comptes à payer;
- tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les frais à avancer pour l'engagement de tels prêts);
- toutes les dépenses courues ou à payer (y inclus les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, les primes et bonus, les frais de garde et les sommes attribuées aux mandataires);
- toutes les dettes connues, présentes ou futures, incluant toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent ou, y compris le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par la Société;
- une provision appropriée pour les impôts basés sur le capital et les revenus jusqu'au jour du calcul, telle que déterminée de temps à autre par la Société, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités latentes de la Société;
- tous les engagements de toutes sortes et de quelque nature que ce soit en accord avec les principes comptables généralement admis.

Dans la détermination des montants de ce passif, l'Associé Commandité prendra en compte toutes les dépenses payables par la Société qui comprennent: les frais d'établissement, les commissions dus aux directeurs et aux conseillers en investissements, y compris les commissions liées à la performance, les commissions et débours payables aux experts comptables, au dépositaire et à ses correspondants, au domiciliataire, à l'agent administratif, à l'agent de registre et de transfert, à tout agent payeur, à tout distributeur et représentant permanent dans les lieux où la Société est enregistrée, ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société; la rémunération du gérant et ses frais raisonnables, les polices d'assurance et les frais de voyage raisonnable en relation avec les réunions de conseil d'administration; les coûts des services juridiques et de révision; tous les frais nécessaires à l'enregistrement et au maintien de cet enregistrement de la Société auprès de toute autorité gouvernementale ou en bourse au Grand Duché de Luxembourg et dans tout autre pays; les redevances de licences pour l'utilisation des différents indices, les frais de publication et de rapport, y compris les coûts de préparation, de traduction, d'impression, de publicité et de distribution du Memorandum de Placement Privé, les documents explicatifs de vente, les rapports périodiques ou les déclaration d'enregistrement, le coût de publication de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et toute autre information concernant la valeur de la Société, le coût d'impression des certificats, s'il en existe, et le coût des rapports aux Actionnaires, le coût de convocation et d'organisation des réunions du conseil d'administration et des assemblées des Actionnaires, tous impôt, taxes, droit d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. La Société peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre.

14.13. Les actifs et passifs des différents Compartiments seront alloués comme suit:

- les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront inscrits dans les livres de la Société pour le Compartiment concerné.
- quand un actif est lié à un autre actif, un tel actif sera inscrit dans les livres de la Société relativement au même Compartiment que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Compartiment.
- quand la Société encourt une dette qui est en relation avec un actif d'un Compartiment particulier ou avec un acte effectué en rapport avec un actif d'un Compartiment particulier, une telle responsabilité doit être attribuée au Compartiment concerné.
- lors de la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront diminués du montant de ces dividendes; et
- au cas où un actif ou un passif de la Société ne peut être considéré comme attribuable à un Compartiment particulier, cet actif ou passif sera attribué à tous les Compartiments en proportion de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment ou d'une autre manière déterminée par l'Associé Commandité agissant de bonne foi.

14.14. Pour le calcul de la Valeur nette d'Inventaire:

- Les Actions de la Société rachetées conformément à l'article 10 seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment immédiatement suivant le moment déterminé par l'Associé Commandité à l'évaluation, et depuis ce moment jusqu'à son paiement par la Société, leur prix sera considéré comme une dette de la Société;
- Les Actions à émettre par la Société seront considérées comme étant émises depuis le moment spécifié par l'Associé Commandité à l'évaluation, et depuis ce moment jusqu'au paiement du prix à la Société, le prix sera considéré comme une dette envers la Société;
- tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres capitaux exprimés dans une devise autre que la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est calculée devront être évalués après avoir pris en compte le taux de change qui prévaut sur le marché réglementé principal de chaque actif au jour d'échange précédant la Date d'Evaluation.

Lorsqu'à chaque période durant laquelle a lieu l'évaluation, la Société s'est engagée par contrat à :

- acquérir un actif quelconque, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera inscrite comme dette de la Société et la valeur de cet actif à acquérir sera inscrite comme un actif de la Société;
- vendre un actif quel qu'il soit, la valeur de la contrepartie à encaisser pour un tel actif sera inscrite à l'actif de la Société et le capital à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs de la Société;
- cependant, si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou de cet actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, alors la valeur sera estimée par l'Associé Commandité.

Art. 15. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, du Rachat et de la Conversion des Actions.

15.1. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions de tous les Compartiments seront calculés de temps à autre par l'Associé Commandité ou par tout agent désigné par lui à ces fins, à la fréquence déterminée dans le Memorandum de Placement Privé pour chaque Compartiment et au moins une fois par année, le 31 décembre.

15.2. L'Associé Commandité peut imposer des restrictions relatives à la fréquence à laquelle les Actions seront émises; l'Associé Commandité peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité tel que prévu à l'article 8 ou une autre partie des Statuts et/ou dans Memorandum de Placement Privé.

15.3. La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de tout Compartiment si:

(i) à la suite d'évènements politiques, économiques, militaires ou monétaires et dans toutes les circonstances en dehors du contrôle, de la responsabilité et des pouvoirs de l'Associé Commandité, la cession d'éléments d'actifs n'est pas raisonnablement ou normalement exécutable sans avoir un impact substantiellement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires;

(ii) il n'est pas raisonnablement possible de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire avec suffisamment de précision et en temps utile;

(iii) à la suite de la mise en place d'un contrôle des changes ou d'autres restrictions ayant un impact sur le transfert de fonds, des transactions deviennent malaisées, ou si des acquisitions et ventes des actifs d'un Compartiment ne peuvent être effectuées à des taux de change normaux; ou

(iv) la décision est prise de dissoudre et liquider la Société ou un Compartiment.

Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension. Si possible, tous les efforts raisonnables seront entrepris afin de mettre un terme le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre 3. Administration

Art. 16. Gérance.

16.1. La Société sera administrée par l'Associé Commandité, en tant qu'associé ayant une responsabilité illimitée (l'associé-gérant commandité) et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir d'une manière ou selon une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

16.2. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement de la Société.

16.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation, ou de toute autre situation permanente rendant l'Associé Commandité incapable d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, pourvu qu'un administrateur, actionnaire ou non, soit désigné pour effectuer les actes urgents ou les simples actes administratifs jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue et désigne un nouvel associé-gérant commandité pour la Société.

16.4. L'Associé Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, sauf stipulation expresse contraire de la loi ou des Statuts, dans tout autre cas que celui d'une fraude, d'une négligence, d'une mauvaise foi, d'une faute volontaire ou d'une imprudence téméraire. Dans ces situations, l'Associé Commandité sera remplacé par une résolution des Actionnaires prise à la majorité de 75% des votes exprimés, étant entendu qu'au moins 50% des droits de vote existants doivent y être représentés.

16.5. Dans le cas de la révocation de l'Associé Commandité, un nouvel Associé Commandité de la Société sera désigné par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité établies à l'article 16.4 ci-dessus, qui remplacera l'Associé Commandité dans son rôle de gérant de la Société en accomplissant les formalités appropriées et en assumant les obligations de gérant de la Société. Dans une telle situation, la Société aura le droit de racheter toutes les actions de commandité détenues par l'Associé Commandité pour un prix équivalent au prix de souscription déboursé lors de la souscription de ces actions de commandité ou de transférer le droit de racheter ces actions (au même prix que le prix de souscription initialement payé par l'Associé Commandité) au nouvel associé commandité.

16.6. L'Associé Commandité peut, de temps à autre, nommer des responsables ou agents de la Société comme le requièrent l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril la limitation de leur responsabilité. Les responsables ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que l'Associé Commandité leur confèrera.

Art. 17. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'Associé Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité agissant à sa seule discrétion.

Art. 18. Délégation de pouvoir.

18.1. L'Associé Commandité peut nommer des dirigeants, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres dirigeants dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les dirigeants ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les dirigeants auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut de plus nommer d'autres agents, actionnaires ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Commandité.

18.2. L'Associé Commandité peut créer de temps à autre un ou plusieurs comités composé(s) d'actionnaires de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 19. Politiques d'investissement et Restrictions.

19.1. L'Associé Commandité, conformément au Memorandum de Placement Privé, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de chaque Compartiment, ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans les limites fixées par l'Associé Commandité conformément au droit applicable. Ces politiques et restrictions seront incluses dans le Memorandum de Placement Privé.

19.2. La Société peut employer, dans les limites autorisées pour chaque Compartiment dans le Memorandum de Placement Privé, des techniques et instruments en relation avec les valeurs mobilières négociables, les devises et tous autres actifs financiers ou instruments dans le cadre de sa politique d'investissement ou dans un but de couverture ou de gestion de portefeuille efficace.

Art. 20. Conflits d'intérêts.

20.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de l'Associé Commandité a un intérêt dans cette autre société ou serait un administrateur, associé, dirigeant ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le dirigeant de l'Associé Commandité qui est administrateur, responsable ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats ou entretient des relations d'affaires ne sera pas, en raison de lien avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette autre affaire.

20.2. Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé Commandité aurait dans toute affaire de la Société un intérêt divergent de celle-ci, cet administrateur ou responsable devra informer l'Associé Commandité de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote concernant cette affaire, et un rapport sur son intérêt devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

20.3. Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute affaire, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire d'investissement, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Actionnaire Commanditaire pourra déterminer de temps à autre à sa libre appréciation.

Art. 21. Indemnisation.

21.1. La société peut garantir l'Associé Commandité ou tout membre du conseil d'administration et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs contre les dépenses raisonnables encourues par lui en relation avec une action, un procès ou une procédure dont il peut devenir partie en raison du fait d'être ou d'avoir été administrateur, responsable ou membre d'un comité de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté dans les cas où il est définitivement jugé responsable d'une faute grave ou d'une faute volontaire. Dans le cadre d'une transaction judiciaire, la garantie ne peut concerner que ce qui est en lien avec ou couvert par la transaction, et ce, dans la mesure où la Société est informée par le conseil d'un avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une faute telle que décrite ci-dessus.

21.2. L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé Commandité ou membre d'un comité en conformité avec cet article pourront être avancées au responsable indemnisé, sous réserve que ce responsable remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas rempli ses fonctions avec le minimum de diligence nécessaire pour que la garantie lui soit acquise.

21.3. Le droit à garantie précité n'exclut pas les autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Art. 22. Réviseur d'entreprises.

22.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par la Société.

22.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi SICAR.

Titre 4. Assemblées générales**Art. 23. Pouvoirs.**

23.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, elle ne peut décider de chaque point de l'ordre du jour qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

23.2. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les règles de convocation et de quorum requises par la loi s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à la conduite de ces assemblées.

23.3. Chaque Action donne droit à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale annuelle en nommant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire, par écrit, en original ou par fax, câble, télégramme ou télex.

23.4. Dans le cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de l'Associé Commandité ou de l'exécution de tout accord entre la Société et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires de son opinion quant à la résolution concernée.

Art. 24. Assemblées Générales Annuelles des Actionnaires.

24.1. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans la convocation à cette assemblée, l'avant-dernier vendredi du mois d'avril à 11h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg.

24.2. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'avis discrétionnaire et définitif de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles, échappant au contrôle de la Société ou des Actionnaires, le requièrent.

Art. 25. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.

25.1. L'Associé Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires, et les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent également exiger que l'Associé Commandité convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues en ces lieux et heures spécifiés dans les convocations à l'assemblée.

Art. 26. Procédure.

26.1. L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation de l'Associé Commandité par convocation écrite énonçant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

26.2. Les Actionnaires ne peuvent être convoqués que par lettre recommandée.

26.3. L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

26.4. Toutes les assemblées seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne désignée par celui-ci.

26.5. Le président de cette assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire qui pourra être chargé de la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que de l'exécution de toutes formalités administratives et autres tâches que le président lui confiera de temps à autre.

Art. 27. Vote.

27.1. Les affaires discutées lors de chaque assemblée des Actionnaires seront limitées à celles indiquées dans l'ordre du jour (qui contiendra tous les points prévus par la loi), et tous points accessoires à celles-ci.

27.2. Chaque Action de chaque Compartiment donne droit à un vote, en conformité avec le droit luxembourgeois et les présents Statuts. Seules les Actions entières disposent du droit de vote. Un Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée des Actionnaires en donnant mandat écrit à toute autre personne, qu'elle soit Actionnaire ou non.

27.3. Sauf disposition contraire dans la loi ou les Statuts, les résolutions des assemblées générales seront approuvées à la majorité simple des personnes présentes ou représentées, étant entendu que chaque résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

27.4. Les résolutions relatives à la modification des Statuts seront approuvées à une majorité de 75% des votes avec au moins 50% des droits de vote existants représentés en plus du consentement de l'Associé Commandité.

27.5. Les résolutions relatives au renoncement du statut de SICAR doivent être approuvées à l'unanimité avec au moins 50% des droits de vote représentés, en sus du consentement de l'Associé Commandité.

27.6. Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires affectant les droits des porteurs d'Actions d'un Compartiment vis-à-vis des porteurs d'Actions d'autre(s) Compartiment(s), sera tenue de respecter pour chaque Compartiment les quorums et majorités requis à l'article 34 des présents Statuts.

Art. 28. Assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment.

28.1. Toute modification de ces Statuts qui concerne les droits des Actions ou des Parts Bénéficiaires d'un Compartiment doit être approuvée par l'assemblée générale des Actionnaires de ce Compartiment, ainsi que par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

28.2. Les Actionnaires de chaque Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné pour prendre des décisions qui relèvent exclusivement de ce Compartiment.

28.3. Les articles 26 et 27 s'appliquent à ces assemblées générales des Actionnaires. Sauf si la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les résolutions des assemblées générales des Actionnaires d'un Compartiment sont adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 29. Terme, Liquidation et Fusion de Compartiments.

29.1. Les Compartiments peuvent être créés pour une période de temps limitée ou illimitée comme indiqué dans le Memorandum de Placement Privé. Au cas où un Compartiment est créé pour une période fixe, il sera automatiquement terminé à la date d'échéance prévue dans le Memorandum de Placement Privé et les Actions de ce Compartiment seront alors obligatoirement rachetées contre une contrepartie déterminée en accord avec le Memorandum de Placement Privé.

29.2. L'Associé Commandité peut décider de liquider un Compartiment conformément aux procédures établies dans le Memorandum de Placement Privé et dans la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, si les actifs de ce Compartiment ont diminué jusqu'à, ou n'ont pas atteint, le montant déterminé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Compartiment peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Compartiment justifie une telle liquidation.

29.3. Tout Actionnaire se verra notifier par la Société toute décision de liquider le Compartiment pertinent avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons pour lesquelles, ainsi que les procédures dans lesquelles, la liquidation va avoir lieu.

29.4. En cas de liquidation d'un Compartiment, les articles 33.4 et 33.5 sont applicables.

29.5. L'Associé Commandité peut décider de mettre fin à un Compartiment et de transférer ses actifs dans un autre Compartiment de la Société ou dans un autre projet d'investissement collectif, et ce à chaque fois en se conformant aux procédures et dans les limites établies par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et par le Memorandum de Placement Privé pour le Compartiment concerné.

Art. 30. Consolidation/division. L'Associé Commandité peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné, conformément aux limites établies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par le Memorandum de Placement Privé.

Titre 5. Exercice social - Distributions

Art. 31. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 32. Distributions.

32.1. Les distributions, le cas échéant, seront payées dans l'ordre de paiement fixé par le Memorandum de Placement Privé et en particulier tel qu'il est fixé pour chaque Compartiment. L'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment, dans les limites prévues par la loi, décidera comment les profits, le cas échéant, calculés selon les dispositions contenues dans le Memorandum de Placement Privé, seront traités, et pourra de temps à autre déclarer des dividendes à distribuer, sous réserve, cependant, que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal.

32.2. L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Memorandum de Placement Privé et, plus particulièrement les dispositions relatives à un Compartiment donné.

32.3. Les distributions seront payées en dollars américains (USD) ou dans la devise de référence d'un Compartiment et ce, au moment et à l'endroit que l'Associé Commandité détermine de temps à autre.

32.4. Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

32.5. Tout dividende déclaré mais non distribué sur une Action qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé à moins que l'Associé Commandité n'ait renoncé à, ou étendu cette période à toutes les Actions, et devra revenir au Compartiment concerné après l'expiration de cette période. L'Associé Commandité a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures nécessaires et d'autoriser cette action pour le compte de la Société afin de parfaire cette rétrocession.

32.6. Les dividendes peuvent uniquement être déclarés conformément aux dispositions de cet article concernant la distribution des Actions et aucun dividende ne sera déclaré ni payé concernant les Actions de capitalisation, s'il y en a.

Art. 33. Dissolution.

33.1. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité auxquelles il est fait référence à l'Article 34 des présents Statuts.

33.2. La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par l'Associé Commandité à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum requis tel que fixé à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des droits de vote des Actions présentes et représentées à l'assemblée.

33.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires statuant cette dissolution qui détermine leurs pouvoirs et leurs dédommagements. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec la loi applicable.

33.4. Le boni de liquidation afférant à chaque Compartiment sera distribué aux propriétaires d'Actions par les liquidateurs en proportion de leur participation dans le Compartiment.

33.5. Tout boni de liquidation ne pouvant être distribué aux bénéficiaires suivant l'exécution d'une liquidation sera déposé avec le Dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 34. Modifications des Statuts.

34.1. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 35. Dépositaire.

35.1. La Société conclut un contrat de domiciliation avec un Dépositaire qui satisfait aux exigences de la Loi SICAR. Toutes les valeurs mobilières et les espèces de la Société seront conservées par le Dépositaire ou sous ses ordres, celui-ci assumant envers la Société et les Actionnaires les devoirs et les responsabilités prévus par Loi et en particulier l'article 8 de la Loi SICAR.

Art. 36. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ayant ou non la personnalité juridique.

Art. 37. Loi Applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la Loi SICAR, telles que modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit pour cinquante mille et une (50.001) Actions comme suit:

- | | |
|---------------------------|--|
| 1) NEEI | 1 Action de Commandité |
| | 1 Action de Commanditaire du Compartiment A |
| 2) Fred Korangy | 49.999 Actions de Commanditaires du Compartiment A |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille et un dollars américains (USD 50.001) est dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été convoquées en bonne et due forme, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019, en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Le mandat du réviseur d'entreprise se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: F. Piron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2009. Relation: LAC/2009/8311. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009033326/5770/1270.

(090039036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Blue Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.749.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028963/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07766. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Spean Bridge Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.885.

Constat de cession de parts

Comme suit à différentes transactions passés sous seing privées sous seing privé, l'associé unique depuis le 7 mai 2003 est:

Vue Entertainment Holdings (UK) Limited, R.C. enregistrée sous le numéro 3812508, ayant son siège social à 10, Chiswick Park, 566, Chiswick High Road, UK- LONDON W4 5XS.

Pour extrait sincère et conforme

POUR SPEAN BRIDGE LUXEMBOURG S.À R.L.

D.S. CORPORATION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029117/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Yossef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 18.817.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19 décembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 février 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009028964/225/13.

(090031063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 77.070.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028961/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08655. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Cable & Wireless Global Card Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.924.

Le contrat de domiciliation conclu entre CABLE & WIRELESS GLOBAL CARD SERVICES S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63924, avec siège social 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et Maître François BROUXEL a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

François BROUXEL.

Référence de publication: 2009029089/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

GCPO Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.299.

Le contrat de domiciliation conclu entre GCPO INVEST S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95299, avec siège social 69, Boulevard de la Pétrusse à L - 2320 Luxembourg et Maître François BROUXEL a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

François BROUXEL.

Référence de publication: 2009029094/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.
